

MES PROCHES DEVRONT-ILS FAIRE L'AVANCE DE MES FRAIS D'OBSÈQUES ?

Tout l'intérêt du contrat MGAS Obsèques est de décharger vos proches du règlement des obsèques. Pour cela, il leur suffira de transmettre à la MGAS la facture de l'entreprise de pompes funèbres avec les autres pièces du dossier. Le capital sera alors versé directement à l'entreprise des pompes funèbres.

PEUT-ON UTILISER LE CAPITAL SOUSCRIT POUR AUTRE CHOSE QUE LES OBSÈQUES ?

Non, votre garantie Obsèques a pour objectif de financer exclusivement les obsèques, c'est-à-dire les frais funéraires. Votre capital souscrit est versé dans la limite des frais engagés pour les obsèques à la personne ayant acquitté la facture ou directement à l'entreprise de pompes funèbres.

LE CAPITAL VERSÉ EST-IL IMPOSABLE ?

Non, le capital versé servant au règlement des obsèques n'entre pas dans la succession et n'est pas imposable.

MON CONJOINT PEUT-IL ADHÉRER ?

Oui, votre conjoint peut adhérer au contrat MGAS Obsèques entre 40 et 75 ans inclus.

MES PROCHES BÉNÉFICIENT-ILS D'UN SOUTIEN LE MOMENT VENU ?

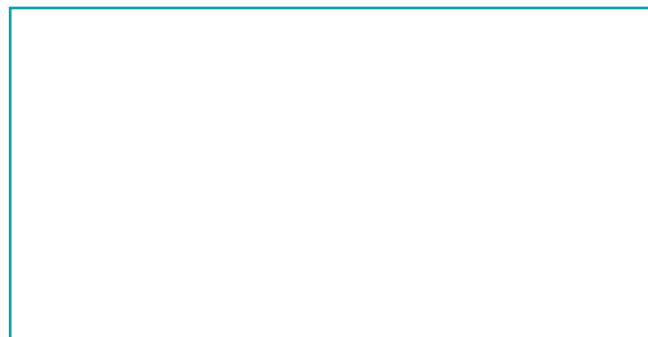
Oui, grâce à l'assistance, vos proches bénéficient d'une aide et d'une écoute. En cas de décès loin du domicile, la MGAS organise la prise en charge du transport du corps ainsi que le rapatriement de vos proches.

IMA Assistance :

05 49 34 81 11 OU (+33) 5 49 34 81 11 depuis l'étranger.

Les + du contrat MGAS Obsèques

- Une garantie viagère (qui vous protège tout au long de votre vie),
- Une cotisation fixe pendant toute la durée du contrat,
- Une assistance complète pour accompagner vos proches dans leurs démarches,
- Aucune formalité médicale.



mgas.fr

Contacts :

- ☎ Tél. 01 44 10 55 55 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- @ serenite@mgas.fr



MGAS SERVICE RELATION ADHÉRENTS - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr - Fax : 01 44 10 55 34
MGAS SIÈGE SOCIAL : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15
Mutuelle au Livre II du Code de la mutualité - N° Siren 784 301 475

NOUVEAUTÉ !



mgas
MUTUELLE SANTÉ | PRÉVOYANCE | SERVICES

MGAS OBSÈQUES

Je choisis la sérénité pour moi et mes proches

La MGAS me propose une solution permettant de prévoir le financement de mes obsèques et d'accompagner mes proches le moment venu.

MGAS Communication - 04/2018 - Document non contractuel - réf. MK 04/18

3 mois offerts !

Pour toute première adhésion à date d'effet avant le 31/01/2019.



Pourquoi j'adhère au contrat MGAS Obsèques ?

Le coût moyen des obsèques en France est d'environ 4 000 €. Il varie fortement en fonction des prestations choisies et du lieu de la cérémonie. En adhérant au contrat MGAS Obsèques je règle une question importante, **serenement**.

Un seul contrat pour prévoir mes obsèques



JE BÉNÉFICIE DE 3 MOIS OFFERTS

- Pour toute première adhésion à date d'effet avant le 31 janvier 2019.

ET DE 10 % DE RÉDUCTION SUR LA COTISATION

- De chaque contrat en cas d'adhésion simultanée avec mon conjoint.



La MGAS, un gage de qualité :

- La seule mutuelle référencée par les ministères de la Santé et du Travail,
- Plus de 70 000 personnes protégées,
- 95 collaborateurs,
- Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée ISO 9001:2015.



Obsèques*



Je prévois dès aujourd'hui le financement de mes obsèques et évite à mes proches de les assumer financièrement.

Je peux adhérer entre 40 et 75 ans sans questionnaire de santé et je suis couvert(e) immédiatement en cas de décès par accident et au bout d'un an en cas de décès par maladie. Mon conjoint peut également adhérer même s'il n'est pas adhérent à la MGAS.

Je choisis le montant du capital qui servira à financer mes obsèques.

Capital Obsèques		
Minimum	Maximum	Par tranche de
2 000 €	8 000 €	1 000 €

Le capital sera versé à la personne ayant réglé mes obsèques ou directement à l'entreprise de pompes funèbres sous 48 heures ouvrées dès réception des documents nécessaires au règlement. Le capital assuré est exonéré des droits de succession.

Ma cotisation est fixée à la date de mon adhésion et n'évolue pas dans le temps quelle que soit l'évolution de mon état de santé ou mon âge. Plus j'adhère tôt, plus ma cotisation est faible.

Par exemple :

	Âge à la souscription	Capital garanti 2 000 €	Par tranche supplémentaire de 1 000 €
	55 ans	8,40 €	4,00 €
	75 ans	19,40 €	9,50 €

Assistance*



Je suis couvert(e) partout dans le monde. Sur simple appel téléphonique, l'assistance organise et prend en charge le transport du corps si le décès survient à plus de 50 km de mon domicile.

Le moment venu, l'assistance apporte à mes proches une écoute psychologique et une aide dans les formalités administratives pour faire face aux démarches.

*L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites, plafonds, et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

Devis gratuit
et sans engagement

Je souhaite en savoir plus sur le contrat MGAS Obsèques ?

Je complète et retourne le formulaire !

Astuce : je le prends en photo et le transmets par e-mail à « serenite@mgas.fr »

Mes informations personnelles

Civilité

Nom, Prénom

Date de naissance / /

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Jour et heure de rappel souhaités

Adresse e-mail

Montant du capital souhaité :

2 000 € 3 000 € 4 000 € 5 000 €

6 000 € 7 000 € 8 000 €

Mon conjoint

Mon conjoint souhaite recevoir une proposition ? Oui Non

Si oui, merci d'indiquer sa date de naissance :/...../.....

Montant du capital souhaité :

2 000 € 3 000 € 4 000 € 5 000 €

6 000 € 7 000 € 8 000 €

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne dont des données personnelles sont conservées par la mutuelle dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations les concernant. Pour ce faire, adressez un courrier au siège social de la mutuelle : MGAS - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.